

Ratifier Nice et vite inventer la nouvelle Europe

par Nicole Fontaine

*Se - monde
P. 16
21.2.2001*

LE traité qui sera signé à Nice le 26 février laisse un arrière-goût d'insatisfaction. On ne peut nier l'évidence. Le sommet européen qui l'a conclu en décembre a levé les obstacles institutionnels à l'élargissement de l'Union. Il restera aussi celui de la proclamation de la charte des droits fondamentaux et celui d'avancées significatives en matière d'harmonisation sociale, de défense au service de la paix, d'espace judiciaire commun, de protection de l'environnement et des transports maritimes, de sécurité alimentaire, de coopérations pilotes entre les Etats membres les plus motivés.

Mais la déception est venue d'un constat. Une image négative s'est imposée : le nouveau partage des voix et des sièges au Conseil, à la Commission et au Parlement européen, dont la nécessité s'imposait pour faire place à douze futurs invités, ne s'est pas opéré dans un esprit communautaire, mais à travers des marchandages peu glorieux, chaque Etat se contentant de tirer au maximum la couverture à soi. La prise de décision qui devait être facilitée dans le contexte futur d'une Europe à 27 s'en est trouvée paradoxalement alourdie.

Je ne suis pas sûre qu'on aurait pu faire mieux. Les blocages d'Amsterdam se sont retrouvés à Nice et ils y sont restés prégnants, car, entre-temps, aucune vision sur le devenir de l'Europe n'avait été ébauchée. On gérait à vue le quotidien. Face à ce constat, certains préconisent de ne pas ratifier le traité de Nice. Son rejet par le Parlement d'un grand pays fondateur de la Communauté européenne aurait, selon eux, un effet d'électrochoc.

Le Parlement européen n'ayant pas encore rendu son avis sur le traité de Nice, c'est à titre personnel que je ne partage pas cette opi-

nion. Qu'on imagine un seul instant les effets dévastateurs du signal négatif qui serait donné aux pays candidats, qui attendent avec tant d'impatience, depuis plus de dix ans, d'être pleinement réintégrés dans la grande famille de l'Europe unie ! L'Europe serait bloquée pour longtemps, et l'élargissement se ferait d'autre manière, c'est-à-dire biaisée et sauvage.

En dépit de ses faiblesses, le sommet de Nice a ouvert l'avenir. Une nouvelle conférence est programmée pour 2004. Dégagée des compétitions subalternes, elle aura l'incontournable responsabilité d'apporter une réponse à la fois visionnaire et réaliste à la grande question que soulève l'élargissement : vers quelle Europe allons-nous et voulons-nous aller ? En décembre prochain, le sommet européen de Laeken devrait définir les contours, la méthode et les objectifs de ce nouveau rendez-vous sur le dessein de l'Europe. Il n'est pas trop tôt pour formuler les réflexions préparatoires qu'il inspire.

Réussir ce nouveau rendez-vous européen requiert à la fois une méthode et une ambition. S'agissant de la méthode, le vice fondamental de la conférence qui, pendant plus d'un an, a laborieusement préparé le traité de Nice, est d'avoir été exclusivement de nature intergouvernementale. Elle ne pouvait simultanément assumer deux ambitions antinomiques : celle de négocier les compromis qui s'imposaient dans l'immédiat, et celle de porter un regard prospectif sur l'avenir qualitatif de l'Union. On ne peut à la fois être négociateur et prophète. Le Parlement européen l'avait souligné dès le départ, et même s'il a été associé au suivi des travaux, il n'a pas été écouté sur le choix de cette méthode qui a favorisé la renationalisation des esprits.

Par contraste, beaucoup plus appropriée a été la méthode choisie par le Conseil européen lui-même pour l'élaboration de la charte des droits fondamentaux. Elle s'est effectuée dans le cadre d'une Convention qui, sous la présidence d'un ancien chef d'Etat, celui de la République d'Allemagne, a associé

résulté, même s'il est perfectible, n'a rien ôté au pouvoir final de décision qui revenait aux chefs d'Etat et de gouvernement, tant en ce qui concerne le contenu de cette charte que la portée juridique qui, demain, lui sera donnée.

On ne peut plus continuer à construire l'Europe en cercles fermés, si

Le double mouvement antinomique de la mondialisation des échanges et de l'aspiration en sens contraire des peuples au renforcement des pouvoirs de proximité obligera à redéfinir les compétences entre le niveau européen, celui des Etats, celui des collectivités territoriales, et notamment à clarifier le rôle des Parlements nationaux

des représentants personnels des Etats, des représentants de la Commission et du Parlement européen, des représentants des Parlements nationaux, ainsi que de la Cour de justice. Et surtout, ses travaux ont fait une place extrêmement ouverte à l'écoute des organisations de la société civile.

Le travail remarquable qui en a

compétents et investis de légitimité soient-ils, sans prendre en compte l'évolution des esprits. En quelques années, les citoyens de toute l'Europe ont pris conscience que leurs grandes préoccupations contemporaines ne peuvent trouver de solution adéquate qu'au niveau européen, c'est-à-dire à l'échelle supranationale qui, d'une part, fait évo-

luer les Etats et qui, d'autre part, permet à l'Europe de peser sur la scène mondiale, face aux pressions des autres grandes régions du monde. Et ils veulent désormais être entendus et écoutés.

C'est la raison pour laquelle le Parlement européen a d'ores et déjà invité fortement les chefs d'Etat et de gouvernement à tirer les conséquences de la malheureuse expérience de Nice. La réponse qui sera donnée comptera dans l'appréciation globale de la dynamique dont le futur traité lui paraîtra porteur ou non. Les travaux qui devront notamment conduire à un projet de Constitution pour l'Europe, enfin lisible par les citoyens, devraient se préparer au sein d'une enceinte représentative de la double légitimité démocratique Parlement européen/ Commission, Parlements nationaux/ gouvernements.

En ce qui concerne l'ambition, celle-ci ne pourra se réduire à de simples ajustements institutionnels. Ce dont il s'agira, c'est rien moins qu'inventer la nouvelle Europe qui résultera inéluctablement du doublement au moins du nombre des Etats membres d'une Union qui sera alors appelée à rassembler plus d'un demi-milliard d'hommes et de femmes. Le double mouvement antinomique de la mondialisation des échanges et de l'aspiration en sens contraire des peuples au renforcement des pouvoirs de proximité obligera à redéfi-

nir les compétences entre le niveau européen, celui des Etats, celui des collectivités territoriales, et notamment à clarifier le rôle des Parlements nationaux, premiers dépositaires des souverainetés nationales, sans se borner à se référer à un principe de subsidiarité qui, aujourd'hui, reste largement vide de contenu.

Une telle ambition requiert une grande liberté d'esprit pour anticiper l'avenir de la future grande Europe dans toutes ses dimensions, notamment qualitatives, avant de débattre prématurément des conclusions institutionnelles qu'il faut en tirer. C'est la raison pour laquelle il faut séparer le temps de la réflexion ouverte et de la proposition, qui recommande une enceinte très à l'écoute des évolutions contemporaines de la société, et celui de la décision, dont chacun sait bien qu'il sera soumis à des contraintes et à des équilibres entre lesquels il appartiendra aux gouvernements des Etats de se situer *in fine*.

Le délai qui nous sépare du nouveau rendez-vous européen de 2004 laisse le temps de concilier ces deux exigences complémentaires. A condition d'en reconnaître la nécessité, de le vouloir et de le décider.

Nicole Fontaine est présidente du Parlement européen.